

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2022

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 86

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Permettre l'avortement à 14 semaines de grossesse est dramatique. Les médecins favorables à l'avortement en déconseillent l'usage, à l'image d'Israël Nisand, qui souligne qu'il s'agit d'un acte lourd et potentiellement dangereux : « Il faut dilater le col de manière plus importante, il y a un risque de perforation et des risques d'infection post-opératoires », explique-t-il.

Cet article banalise l'avortement, propose son recours aux femmes de manière systématique sans proposer d'alternatives aux femmes dans la détresse. Il doit être supprimé.